



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/05/2023

Référence
24_2023

Objet de la délibération
DM1 BUDGET EAU : Annulation facture d'eau

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
<b>MAJORITE</b>
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2023 et le 4 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mme LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

**Excuses séance**: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, M. CANARD Stéphane à M. SONZOGNI Jean-Luc

**Absents séance**:

Absent(s) : Mme DONGE Christine, M. LEBLANC Éric

**A été nommé(e) secrétaire** : M. JENNEPIN Patrick

**Objet de la délibération** : **DM1 BUDGET EAU : Annulation facture d'eau**

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 04/05/2023

Et

Publication ou notification du :  
04/05/2023

Afin d'annuler une facture d'eau émise en double sur l'année 2022, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

du 61523 (entretien) : -500€  
vers le 673 (Titre annulé sur exercice antérieur) : +500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette Décision modificative.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 05/05/2023  
Le Maire  
François DENEUX